



## **Avis au Conseil n° 16-02**

### **Objet : Conclusions de l'atelier du CCPM tenu à Mérida, en septembre 2016, sur le thème de la biodiversité et des changements climatiques**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**AYANT** tenu un atelier public à Mérida, au Mexique, les 8 et 9 septembre 2016, sur la biodiversité et les changements climatiques;

**RAPPELANT** l'accent que le Conseil a mis sur les changements climatiques et la biodiversité à titre de priorités stratégiques pour 2015 à 2020;

**CHERCHANT** à apporter une contribution constructive en vue de l'atteinte de priorités stratégiques par le truchement des travaux de la CCE pour 2017 et 2018 et pour les années suivantes;

**SOMET** les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

1. Il existe un lien intrinsèque entre la biodiversité et les changements climatiques, un lien reconnu dans le cadre d'initiatives internationales, que ce soit l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, le Protocole de Nagoya ou encore le programme de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de cette année (COP13).
2. Depuis plus de 20 ans, la CCE soutient activement la recherche sur la biodiversité et les enjeux relatifs au climat, et ces travaux ont été qualifiés d'essentiels à l'intérêt national des Parties par les différentes administrations.
3. Ces travaux de recherche visant à comprendre la biodiversité et les changements climatiques ont mené à trois conclusions inévitables et interreliées:
  - a) Des écosystèmes en santé aident à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à ces changements, et ce, de diverses façons : ils agissent comme puits de carbone naturels, ont des bienfaits sur la santé humaine, protègent les populations côtières et aident à réduire les risques de catastrophe naturelle.

- b) Les changements climatiques ont de nombreux effets néfastes sur la biodiversité : ils causent une dégradation des écosystèmes; ils entraînent une modification des modèles de migration et des territoires des végétaux et des animaux; ils perturbent les systèmes écosystémiques comme la pollinisation et la protection côtière, entre autres; ils altèrent le synchronisme de processus écologiques essentiels; et ils augmentent l'exposition aux pathogènes et aux maladies.
  - c) L'impact des changements climatiques sur la biodiversité—et le tort connexe que cela causera à la capacité qu'a la biodiversité d'atténuer les changements climatiques—aura des effets graves et potentiellement catastrophiques et irréversibles sur la santé et le bien-être des populations humaines, et sur l'économie de l'Amérique du Nord.
4. La pollinisation de plantes sauvages et de cultures commerciales est un des services écosystémiques les plus durement touchés par les changements climatiques, ce qui a un impact sur la production agricole.
  5. Les effets des changements climatiques sur la biodiversité côtière se répercutent et continueront de se répercuter sur les collectivités et les infrastructures, entraînant des coûts économiques et sociaux. Le CCPM réitère la recommandation qu'il a déjà faite au Conseil à savoir communiquer à d'autres décideurs cette information essentielle sur l'utilité d'écosystèmes en santé. Cela inclut la diffusion et l'utilisation de l'information pour améliorer les plans de lutte contre les changements climatiques des États/provinces et des municipalités, et des mesures visant à créer des liens entre les populations de l'Amérique du Nord et la nature/les écosystèmes.
  6. Les changements associés à l'adaptation et la migration des espèces s'accroissent et sont influencés par les peuplements humains et l'infrastructure. Nous devons instaurer, étendre et mieux réglementer les corridors écologiques et les aires protégées pour garantir leur survie et leur adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, les espèces ne réagissent pas toutes de la même façon aux changements climatiques; certaines communautés ou certains écosystèmes sont plus vulnérables aux impacts de ces changements, de sorte que les stratégies de gestion adaptatives sont essentielles.
  7. Les changements climatiques et la perte de biodiversité auront un impact particulier sur les communautés autochtones, et les Parties doivent reconnaître gérer cet impact, compte tenu des liens culturels, historiques et spirituels uniques qu'entretiennent ces communautés avec la terre, leur environnement et les systèmes naturels dont ils dépendent.
  8. Le CCPM croit que les Parties doivent multiplier leurs efforts communs visant à établir et à comprendre le lien réciproque entre le climat et la biodiversité, et communiquer les risques et préoccupations interreliés, en s'intéressant particulièrement aux avantages que présenterait un examen des changements climatiques et de la perte de biodiversité pour la santé humaine et l'économie.
  9. Le CCPM demande instamment au Conseil de garantir le maintien de la vitalité des programmes de la CCE en donnant pour instruction au Secrétariat de poursuivre, voire d'étendre ses travaux sur la biodiversité et les changements climatiques, d'étendre son projet sur le carbone bleu aux écosystèmes des eaux douces, de continuer d'inclure les personnes

qui ont des connaissances écologiques traditionnelles dans l'élaboration de programmes et d'une orientation stratégique, et d'accorder la priorité à la participation des jeunes aux travaux du Secrétariat, lorsque cela est possible.

10. La CCE est on ne peut mieux placée pour utiliser son plan de travail afin de contribuer à de nouvelles recherches, d'aider à la compréhension et de favoriser la communication grâce à son expertise en matière de cartographie, qui peut aider à mieux comprendre pourquoi des espèces ont disparu de leurs habitats endémiques; par une meilleure évaluation des impacts des changements climatiques sur les économies locales et les communautés autochtones; et par des projets comme celui sur le carbone bleu, qui a démontré que la préservation des terres humides est importante non seulement pour la qualité de l'eau, mais aussi pour maintenir la capacité des terres humides de séquestrer le carbone et d'atténuer les impacts des changements climatiques.
11. Le CCPM reconnaît qu'il faut du temps, de la confiance et une interdépendance pour instaurer une gouvernance collaborative. La plus grande difficulté réside souvent dans la capacité de réunir tous les intervenants pour discuter et dans la volonté d'échanger des idées, même lorsqu'il y a d'importantes divergences sur le plan des politiques. Le CCPM rappelle cependant au Conseil que l'examen des enjeux commerciaux et environnementaux dans le contexte nord-américain n'a jamais été entrepris pour cause de facilité, mais plutôt parce qu'il est essentiel à la santé et au bien-être de nos populations et à la sécurité de l'économie de notre continent.

**Approuvé par les membres du CCPM  
le 13 décembre 2016**